

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 mai 2023**

Nombre de conseillers municipaux en exercice = 26 ; de présents = 21 ; de votants = 25

L'an deux mille vingt-trois, le dix mai à vingt heures zéro minutes, le conseil municipal de la Commune de QUÉVERT étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe LANDURE, Maire de QUÉVERT.

Date de convocation : 04/05/2023

Date de publication : 16/05/2023

PRÉSENTS : Mmes et MM Philippe LANDURÉ, Catherine DENIEL, Sylvie LESNÉ, Mélanie RIO, Mélanie DEQUÉ, Eric YGER, Yannick LUCAS, Didier LESAICHERRE, Françoise LEOST-TREMEL, Nathalie BONNOUVRIER, Arnaud AUBAULT, Maryam ABOU-MERHI, Dimitri GEA, Clément ROUSSEAUX, Bénédicte RUISSEAU, Brigitte JUGUE-FOURNET, Jean-Luc ALLORY, Anne CHARRÉ, Jean-Yves ANGER, Sylvie MEUNIER, Antoine DEGUEN

ABSENTS :

ABSENTS EXCUSES : Francis ADNOT (pouvoir à Eric YGER), Marie-Laure MICHEL (pouvoir à Maryam ABOU-MERHI), Joseph BRAULT (pouvoir à Yannick LUCAS), Christophe LECLERC (pouvoir à Dimitri GEA), Julien CHAILLOU (pouvoir à Antoine DEGUEN)

SECRETAIRE DE SEANCE : Eric YGER



AFFAIRE 2023.025 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'OCCE

Julien CHAILLOU, intéressé à l'affaire, ne participe pas au vote.

L'équipe pédagogique de l'école du Petit Prince sollicite, par l'intermédiaire de l'Office Central de la Coopération à l'Ecole (OCCE) une subvention exceptionnelle pour mener à bien un projet de graff dans la cour de l'école.

L'intercommission réunie pour l'attribution des subventions aux associations le 7 février 2023 propose d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

Par 17 POUR

8 ABSTENTIONS (Maryam ABOU-MERHI, Joseph BRAULT, Yannick LUCAS, Jean-Luc ALLORY, Jean-Yves ANGER, Anne CHARRÉ, Brigitte JUGUE-FOURNET, Sylvie MEUNIER)

ALLOUE une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € à l'OCCE pour le financement d'un projet de réalisation d'un graff dans la cour de l'école.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

**Le Maire,
Philippe LANDURÉ**

